

## Pour les PARENTS

### Ouverture Saison 2012.13 de la Section Sportive Hand Ball et Volley Ball



EXTERNAT NOTRE DAME  
Ecole Collège Lycée  
43, avenue Marcelin Berthelot  
38100 GRENOBLE  
Téléphone : 04.76.86.68.10



#### Présentation – Recommandations – Dispositif

##### I - L' établissement a la volonté, la capacité, les moyens de créer la section sportive (SSS) Volley Ball et Hand Ball :

- cette section **n'est pas à confondre avec la classe à Aménagement Horaire** qui offre un emploi du temps aménagé pour suivre des activités sportives et culturelles **extra scolaires**.

La section sportive offre des entraînements intégrés dans le temps scolaire et obligatoires. La section sportive est ouverte à des jeunes souhaitant s'entraîner dans le cadre de l'école en partenariat avec le club.

- La répartition des élèves est faite sur 2 classes. Réservation de places pour la section sportive 24 élèves en 6èmes/5èmes (12 filles/12 garçons) répartis dans 2 classes par niveaux en 6èmes/5èmes; et 2 classes par niveaux en 4èmes et en 3èmes.
- Inscrit en section sportive, votre enfant :**

- suivra 1 entraînement de 1 h 30 après 15 h (exemple en 2011.12 : le jeudi l'entraînement est de 16 h à 17 h 30).

- bénéficiera d'une gestion administrative adaptée (délai d'inscription, répartition des élèves dans les 2 classes par niveaux, chèque jeune).  
Appréciation dans le bulletin trimestriel.

**Précisions sur la charge d'entraînement :** [www.externatnotredame.fr](http://www.externatnotredame.fr) dans l'onglet ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE/EPS/SSS.

##### II - Les élèves :

Sont concernés les élèves de 6èmes, 5èmes, 4èmes, 3èmes : Section sportive Volley ball et Hand ball

- Admission suite à l'étude du dossier scolaire en fonction d'un avis favorable du chef d'établissement et d'un avis médical favorable à la pratique du hand ball et volley ball en compétition.
- Réussite aux tests de repérages (voir sur le site de l'Externat Notre Dame pour les dates).**
- L'élève s'engage à être titulaire de la licence FFHB ou FFVB (fortement conseillé).  
En Volley ball exclusivement, la licence est gratuite pour les élèves de la SSS : création d'un CLUB JEUNE (partenariat entre le comité, la ligue et l'UGSEL -Sport scolaire-)

##### III - L'intervenant :

- Désigné par : le club Pôle sud Eybens Echiroles, il agit sous le contrôle du président du club de Pôle sud HB 38 (en Hand ball), et désigné par le club du GVUC Malherbe il agit sous le contrôle du président du club du GVUC Malherbe (en Volley ball).
- Chef d'établissement : M. Bernard HAMEL.
- Il travaillera en collaboration avec l'équipe pédagogique et administrative de l'établissement.
- Il assure le déroulement des tests d'entrée à la section et le suivi technique en collaboration avec les professeurs et les dirigeants du club.

**IV - Volumes horaires :** Le volume horaire d'entraînement peut être adapté et aménagé, voir personnalisé en fonction du suivi scolaire et sportif fait par le B.E., le coordonnateur et l'équipe pédagogique.

Si l'enfant est **déjà inscrit dans le club partenaire**

**I a) -** Pour un enfant entrant en 6<sup>ème</sup> /5<sup>ème</sup> :

1h 30 d'entraînement hebdomadaire le jeudi de 16h à 17h 30

pour le Hand-ball au gymnase de l'E.N.D.

pour le Volley-ball au gymnase de Malherbe

**I b) -** Pour un enfant entrant en 4<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> :

1h 30 d'entraînement sur les mêmes lieux le mardi de 16h à 17h 30

pour le Hand-ball au gymnase de l'E.N.D.

pour le Volley-ball au gymnase de Malherbe

**II -** Entraînement ou compétitions avec l'A.S du collège le mercredi

pour les minimes : de 12h 30 à 14h 15 (volley-ball) de 14h 15 à 16h (hand-ball)

pour les benjamins : 13h 30 à 15h 30

**Votre enfant peut alterner le mercredi entre l'entraînement en club ou au collège en A.S.**

**La compétition A.S. et Club est OBLIGATOIRE**

**III a) Pour un enfant entrant en 6<sup>ème</sup> :**

1 entraînement hebdomadaire avec le club

**III b) Pour un enfant entrant en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> :**

2 entraînements avec le club (dans lequel l'élève est licencié) et les compétitions.

*Ce 2ème entraînement en club n'est pas obligatoire au 1er Trimestre, il sera aménagé et proposé par l'entraîneur et le coordinateur de la section si les résultats et le suivi scolaire et sportif sont favorables à une charge d'entraînements supplémentaires.*